



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 octobre, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 09/10/25 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

9 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 5 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la réunion du 19/09/25
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (location, renouvellement de bail, modification...)
 - Bail saisonnier Leia Conciergerie
- Demande de subvention au Parc National des Pyrénées aménagement sentier Piau-Barroude-Moudang
- Attribution délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Refuge d'Orédon
- Demande d'attribution de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) à ORANGE au titre des ouvrages de communication électroniques
- Déclaration de sous-traitance par SLTS titulaire du marché de travaux post-crue à Piau Engaly à l'entreprise ACCHINI
- Admissions en non-valeur proposée par la trésorerie
- Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires
- Vente coupe de bois aux habitants
- Création d'un poste de directeur des services à temps non complet
- Questions diverses

Début de la séance : 17 H 15

Fin de la séance 19 H 45

TABEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine	X			
VALENCIAN Jérôme			X	M. MOUNIQ
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie			X	
CASTET Dominique	X			
MAS Jean Pierre	X			
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe			X	

Déroulement de la séance

M. Pierre GAUCHET est nommé secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal s'il accepte de délibérer sur les sujets suivants, non-inscrits à l'ordre du jour :

- Mise en place du temps partiel
- Approbation tarifs consignes à ski et à bagages à Piau Engaly
- Réalisation de travaux post crue à l'appartement communal Eget Cité
- Convention avec EDF pour le transfert sédimentaire
- Maintien des demandes de subventions pour la rénovation des menuiseries du Chalet d'Orédon et la réalisation du dispositif incendie au centre OELM

Accepté à l'unanimité.

Les conseillers municipaux ont reçu par mail le projet des délibérations.

DL/127-10-25 Approbation du procès-verbal de la séance du 19/09/25

Les membres présents à la séance du 19/09/25 approuve le procès-verbal.

DL/128, 134,144 et 145-10-25 Droit de préemption sur les ventes

A l'unanimité, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- M. DENNINGER maison avec terrain au hameau de Boucagnère
- CE Marie Brizard appartement résidence Port Engaly II
- M. BEGUE Denis, maison avec terrain au hameau de Fabian
- M. BOYER Cédric, appartement résidence Campbieilh I

DL/129-10-25 Droit de préemption vente Aurélien BOURCET

A l'unanimité, le conseil municipal maintient sa délibération n° 119-09-25 de préempter sur la vente d'un appartement sis résidence Ramondia et appartenant à M. BOURCET.

Le conseil municipal précise que le droit de préemption urbain renforcé a été instauré sur le territoire communal par délibération du 16 janvier 2002 afin que la commune dispose d'un outil supplémentaire pour :

- Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat
- Organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques,
- Favoriser le développements collectifs,
- Réaliser des équipements collectifs,
- Permettre le renouvellement urbain.

DL/130-10-25 Bail saisonnier local communal 302 B1 à LEIA CONCIERGERIE

Considérant l'intérêt général pour la station de Piau Engaly et l'activité de location de meublés touristiques de ses acteurs, de proposer une prestation de conciergerie, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de louer le local communal 302 B1 à l'entreprise LEIA CONCIERGERIE sous forme de bail saisonnier. Le montant du loyer mensuel est fixé à 375 €/mois du 01/12/25 jusqu'au 06/04/26.

DL/131-10-25 Demande de subvention au Parc National des Pyrénées pour l'aménagement d'un sentier Piau-Barroude-Moudang

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'un chemin rive droite de la Neste de Badet ainsi que l'implantation d'une arche d'entrée au niveau du parking d'accès à la vallée et l'implantation d'une cabane d'observation de la faune.

Le montant de cette opération est estimé à 175 000 e HT et Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de solliciter du Parc National des Pyrénées une aide financière la plus élevée possible.
Adopté à l'unanimité.

DL/132-10-25 Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications

Monstieur Le Maire expose au conseil municipal que les opérateurs de communications électroniques bénéficient d'un droit de passage sur le domaine public routier et dans les réseaux publics relevant du domaine public routier et non routier.

Cette occupation donne lieu au versement de redevances aux gestionnaires ou propriétaires du domaine public occupé, dans le respect du principe d'égalité des opérateurs.

Aussi, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'appliquer le tarif plafond prévu par l'article R 20-52 du Code des postes et communications électroniques, à savoir pour l'année 2025 :

	Tarifs		
	Aérien/km	Souterrain/km de fourreau	Emprise au sol/m²
Décret 2005-1676	40 €	30 €	20 €
Actualisation 2025	64,87 €	48,65 €	32,44 €

Adopté à l'unanimité.

DL/133-10-25 Admission en non-valeur 2025

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal l'état des présentations en non-valeur établi par Mme Le Comptable Public, pour un montant de 20 657.75 €.

Après discussion, pour des raisons d'équité entre les usagers, notamment ceux qui font l'effort de s'acquitter des redevances et impôts locaux, le conseil municipal décide de ne pas admettre en non-valeur la somme de 20 657.75 € et demande à la Trésorerie d'engager et de continuer les poursuites nécessaires au recouvrement de cette somme.

DL/135-10-25 Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Non délibéré, car le conseil municipal souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce dossier.



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2025

DL/136-10-25 Vente coupe de bois aux foyers allumant

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur Le Maire de permettre aux foyers allumant de la commune d'acheter du bois issu de la crue torrentielle de septembre 2024 au tarif de 30 €/m3 cubé à 4 m3.

DL/137-10-25 Création d'un emploi permanent de catégorie A à temps non complet

Le conseil municipal décide de ne pas délibérer, dans l'attente de la transmission d'informations complémentaires par les services de l'Etat.

DL/138-10-25 Mise en place du temps partiel agents titulaires, stagiaires ou contractuels

Monsieur Le Maire expose que la mise en place du temps partiel pour les agents de la collectivité est soumise à l'approbation par le Comité Social et Technique du Centre de Gestion 65.

Ce comité a rendu un avis favorable le 07 octobre 2025 et Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette mise en place. Adopté à l'unanimité.

DL/139-10-25 Approbation des tarifs de consignes à Piau Engaly

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la proposition de la SEML Aragnouet Piau Engaly de mettre en place des consignes à bagages et à skis avec un barème tarifaire suivant la durée d'utilisation de l'équipement.

Après discussion, le conseil municipal approuve la mise en place de consignes à bagages et à skis ainsi que le barème tarifaire.

DL/140-10-25 Réparation du logement communal pavillon 4 à Eget Cité

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que ce pavillon, occupé depuis de nombreuses années par M. et Mme TEXIER, a été particulièrement impacté lors de la crue torrentielle du 07/09/24 et qu'il convient de procéder à sa rénovation.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 23 319.30 €.

Adopté à l'unanimité.

DL/141-10-25 Convention avec EDF pour le transfert de matériaux sédimentaires dans le cadre des travaux de curage de la galerie principale de l'usine hydroélectrique de Fabian

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux engagés par EDF dans les galeries de l'usine hydroélectrique de Fabian. Dans le cadre de ces travaux, 1 500 M3 de sédiments vont être extraits de la galerie principale pour être réutilisés à hauteur de 300 M3 sur la parcelle communale C 257 et à hauteur de 1 200 M3 sur la parcelle communale C 244.

A ce titre, il convient d'établir une convention de « Transfert de matériaux sédimentaires sur foncier de la commune d'Aragnouet ».

Monsieur Le Maire précise que cette convention n'engendre aucune incidence financière.

Adopté à l'unanimité.

DL/142 et 143-10-25 Maintien des demandes d'aides financières

Monsieur Le Maire expose que des demandes de subventions ont été déposées pour la rénovation des menuiseries du Chalet Orédon et pour la réalisation d'un dispositif pour la sécurité incendie du centre OELM en 2025.

Ces demandes n'ont pas abouti mais les services de l'Etat demandent à la commune de redéposer un dossier pour l'année 2026.

Aussi, à l'unanimité, le conseil municipal maintient les demandes financières pour ces deux opérations.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Dissolution SIVU Piau Aragnouet Cadeilhan Trachère : Monsieur Le Maire indique que Mme La Sous-Préfète a adressé un rétroplanning de la procédure de dissolution de cette structure.

Présentation de l'aménagement du sentier Piau-Baroude-Moudang : Pierre GAUCHET présente ces aménagements qui portent sur

notamment sur l'installation d'une signalétique tout le long du sentier et une randonnée à thème : de l'architecture à la nature avec l'implantation de figurines représentant marmottes, isard, aigle royal, bouquetin...

LE MAIRE

Jean MOUNIO.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre GAUCHET.